



Le label IHAB Initiative Hôpital Ami des Bébé

*Réseau de Périnatalité de
Basse Normandie*

Caen – 31 janvier 2014

Claire Laurent, coordinatrice médicale
site : amis-des-bebes.fr



IHAB : Objectifs

- Encourager et soutenir l'allaitement maternel
- Mais aussi...
 - Respecter les besoins et les rythmes physiologiques du nouveau-né et de sa mère
 - Favoriser le contact, la proximité mère-enfant et le lien d'attachement
- Le projet IHAB est profitable à TOUS les nouveau-nés et leurs parents
- Dans le respect de la sécurité médicale



IHAB, une démarche basée sur les preuves

Argumentaire scientifique

- Qui s'est **enrichi** au fil du temps
- Niveau de preuve **élevé** pour certaines recommandations considérées isolément :
Politique (N°1) Formation (N°2)
Peau à peau (N° 4) AM exclusif (N° 6)

Plus il y a de recommandations respectées, plus l'effet sur la **durée et l'exclusivité de l'AM** est significatif (Declercq USA 2009)



Autres impacts de l'IHAB

- ↗ **Comportements d'attachement parents-bébé observés plus fréquemment à court et long terme**
- ↗ **Moins de dépressions périnatales**
 - ↗ si l'allaitement se passe mal
 - ↗ en cas de césarienne

Moore 2012, Dageville 2011, Widstrom 2010, Watkins 2011



La démarche qualité Amie des Bébé

*Accueil et accompagnement des
nouveau-nés et de leurs parents
par les équipes de maternité et de
néonatalogie*

**OMS : Visionnaire dès 1992 avec
auto-évaluation des pratiques,
évaluation externe,
et attribution Label**



IHAB : Programme OMS structuré

Recommandations 1 à 3: fondations de l'initiative

1. L'engagement prof. par **politique et charte affichée**
2. La **formation** des soignants = composante cruciale
3. L'**information prénatale**, centrée sur les besoins du nouveau-né (dont l'allaitement maternel), base du partenariat avec les parents

Recommandations 4 à 9: règles de bonnes pratiques en maternité et néonatalogie :

- 4 et 7. La proximité (peau à peau prolongé et non séparation)
- 5 et 8. La pratique de l'allaitement maternel ou de l'alimentation artificielle, basées sur les rythmes du nouveau-né
- 6 et 9. L'utilisation d'autres propositions que les compléments et les tétines pour les bébés allaités, quand c'est possible

IHAB : Programme OMS structuré

Recommandation 10 : soutien après la sortie

- Liens avec les groupes de mères et les partenaires extérieurs

Recommandation 11: Code International de Commercialisation des substituts du lait maternel (SLM)

- Protéger l'allaitement maternel en supprimant la publicité SLM
- Assurer une information juste et sans pression
- Prévenir les conflits d'intérêt des professionnels (*financements firmes SLM possibles pour des études et recherches*)

Recommandation 12 (ajoutée en 2009): Pratiques pendant le travail et l'accouchement, qui favorisent :

- le lien mère-enfant
- un bon démarrage de l'allaitement

Le recueil des indicateurs à la maternité

- **Nouveau-nés vivants non transférés :**
 - allaités (ou nourris au lait maternel) à la sortie
 - ayant reçu au moins un complément (hors lait maternel) avec le motif
 - ayant reçu un biberon
 - dont la mère a arrêté l'allaitement

→ Taux d'allaitement maternel exclusif de la naissance à la sortie de maternité


Le label "ami des bébés" en France : 3 adaptations

IHAB : Les axes de travail

La démarche qualité IHAB

**Le voyage vers le label...
... chacun à son rythme**

Formations et statistiques dès le départ
Mise en place des recommandations dans un ordre libre



IHAB : Etat d'esprit

basé sur 3 principes (2009) :
(d'après l'OMS et l'UNICEF, groupe de travail Nordique et Québécois)

1. **Se centrer sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère. Inclure le père.**
2. Assurer un environnement et un accompagnement qui permettent aux parents de **prendre totalement leur place de parents** dès la naissance.
3. Travailler en équipe, entre équipes et en réseau, pour assurer la **continuité de l'accompagnement** en pré, péri et post natal.

IHAB

L'évaluation

- Etude des documents écrits
- Entretiens avec
 - les responsables du projet
 - les Directeurs
 - le personnel soignant
 - un anesthésiste
 - le personnel non soignant
 - autre...
- **surtout les mères et femmes enceintes**
- Observation dans les services avec les équipes de jour et de nuit

→ Rapport pour le comité d'attribution

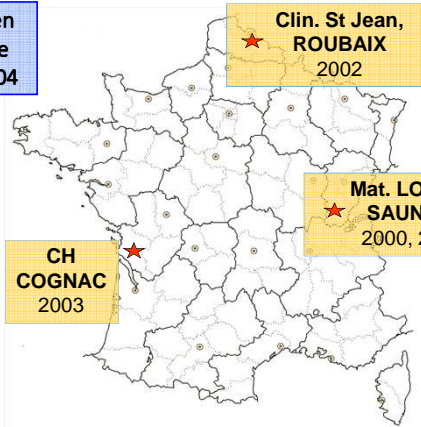
IHAB

Attribution du Label « Ami des Bébés »

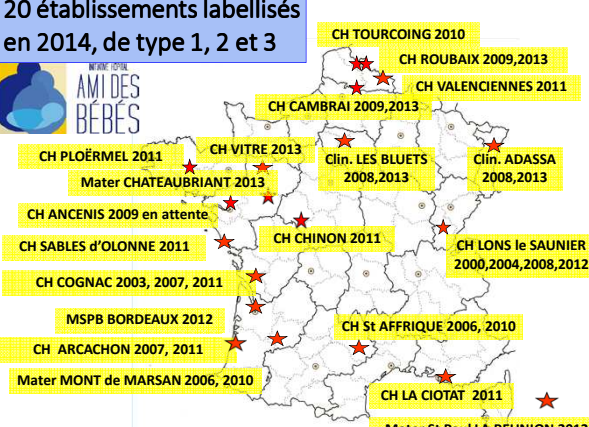
- Comité d'attribution du label : 16 membres, représentants de toutes professions de la périnatalité et des associations de soutien entre mères
- Cérémonie annuelle de Remise des labels
- Attribué pour 4 ans




IHAB en France fin 2004



20 établissements labellisés en 2014, de type 1, 2 et 3



IHAB France mars 20



Association IHAB France

- Conseil d'administration : Pr F Puech, Pr D Turck, Pr J Schmitz, Dr G Gremmo-Feger, G Laviolle, B Claudin, MA Distriquin
- 21 Membres actifs : réflexion, suivi...
 - Formations régionales (présentation de base)
 - Formations à Paris pour équipes en démarche
 - RV téléphoniques pour équipes en démarche
 - Suivi des équipes labellisées
- 20 évaluateurs
- 3 coordinateurs et 1 assistante administrative et comptable



Association IHAB France

- Pour tout partenariat ou information, adressez-vous à :
coordination@i-hab.fr
- Pour débiter la démarche ou demander l'évaluation, adressez-vous à :
demarche@i-hab.fr ou medical@i-hab.fr
- Pour télécharger ce PPT plus complet, consultez le site Internet :
<http://amis-des-bebes.fr>

Affiche « A la naissance... » distribuée via les Réseaux de Périnatalité

MERCI



Pour les équipes :

- ✦ Bienveillance
- ✦ Projet fédérateur
- ✦ Valorisant
- ✦ de l'humain avec du scientifique

« Nous ne pouvons plus travailler autrement que comme « Amis des Bébés »